

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SIVOM LA GRAVE VILLAR D'ARENE

Séance du 20 février 2025

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
6	6	5

Date de la convocation
7 février 2025

Date d'affichage
7 février 2025

Objet de la Délibération

**APPROBATION DU
COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024**

N°1.2025

Nombre de voix pour : 5
Nombre de voix contre : 0

L'an deux mil vingt-cinq, et le vingt février à 17h00, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions sous la présidence de M. Olivier FONS, Président.

Présents : Olivier FONS, Jean-Pierre PIC, Stéphane FERRIER, Philippe SIONNET, Michel GONNET, Elodie LEFEBVRE

Secrétaire de séance : Stéphane FERRIER

*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le budget primitif général 2024 du Sivom, voté par le Conseil Syndical le 7 mars 2024 ;

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Vu le Compte Financier Unique 2024 ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique ;
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés ; entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable

Le Président quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Syndical est appelé à se prononcer sur le Compte Financier Unique de l'exercice 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

- Approuve le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 dont la vue d'ensemble est jointe à la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité.

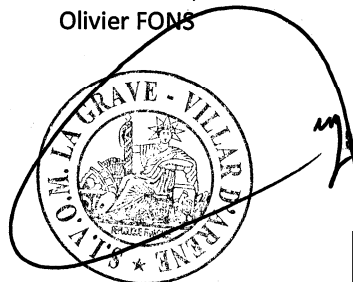
Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdit,

Le Président,
Olivier FONS

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture



et publication ou notification



AR Prefecture

005-240500264-20250220-1_2025-BF
Reçu le 24/02/2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	294 086,52	1 186 917,98	1 481 004,50
	Recettes réalisées (1)	B	258 586,53	1 214 057,80	1 472 644,33
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	278 511,98	1 245 513,38	1 524 025,36
	Dépenses réalisées (1)	E	233 148,46	1 200 398,47	1 433 546,93
	Restes à réaliser	F	3 658,00	0,00	3 658,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	25 438,07	13 659,33	39 097,40
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-15 574,54	58 595,40	43 020,86
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	9 863,53	72 254,73	82 118,26
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-3 658,00	0,00	-3 658,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	6 205,53	72 254,73	78 460,26

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

AR Prefecture

005-240500264-20250220-1_2025-BF
Reçu le 24/02/2025